



2023/0201(APP)

15.2.2024

AMENDEMENTS

1 - 27

Projet de rapport

Corapporteurs: Jan Olbrycht, Margarida Marques

(PE759.062v01-00)

contenant une proposition de résolution non législative sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (COM0000/2024 – C9-0000 – 2023/0201(APP))

Amendment 1
Rasmus Andresen
Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que la proposition de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront déjà être introduits dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; fait observer que la révision du CFP représente une amélioration manifeste par rapport au statu quo, même si certains aspects de la proposition de règlement du Conseil ne sont pas optimaux en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Or. en

Amendment 2
Rasmus Andresen
Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. souligne que la proposition de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront déjà être introduits dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; fait observer que la révision du CFP représente une amélioration manifeste par rapport au

supprimé

statu quo, même si certains aspects de la proposition de règlement du Conseil ne sont pas optimaux en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Or. en

Amendement 3
Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne la nécessité de simplifier les procédures administratives, de rationaliser les dépenses et de renforcer la transparence et la responsabilité dans les dépenses de l'Union afin d'assurer une utilisation efficace et responsable de l'argent des contribuables pour financer les priorités et les défis;

Or. en

Amendement 4
Rasmus Andresen
Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. rappelle que, dès le départ, le Parlement a travaillé rapidement et de manière constructive afin de permettre l'adoption rapide du train de mesures liées au CFP; ***regrette que le processus ait été marqué par des difficultés politiques entre les États membres, ce qui a créé des retards***

4. rappelle que, dès le départ, le Parlement a travaillé rapidement et de manière constructive afin de permettre l'adoption rapide du train de mesures liées au CFP, malgré les retards au Conseil dus au chantage de Viktor Orbán et les délais extrêmement serrés imposés par l'accord

inopportuns au Conseil; déplore que le Conseil et la Commission n'aient pas appliqué les dispositions des traités ni l'accord interinstitutionnel pour permettre une mobilisation appropriée plus tôt dans le processus; insiste sur le fait qu'à l'avenir, la coopération devra être mise en place au début de toute révision;

tardif; demande que les modifications introduites dans le cadre de cette révision soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, en particulier pour garantir que l'aide financière à l'Ukraine sera versée en temps utile, compte tenu de l'urgence des besoins;

Or. en

Amendement 5
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. se félicite tout particulièrement des mesures de financement de 50 milliards d'EUR en faveur de l'Ukraine pour la période 2024-2027, qui associent des subventions (17 milliards d'EUR) et des prêts à des conditions très favorables (33 milliards d'EUR) et qui sont inscrites dans le budget de l'Union; souligne que la modification du règlement sur le CFP, à laquelle le Parlement est invité à donner son approbation, est une condition préalable à l'octroi d'un soutien financier à l'Ukraine;

Amendement

6. prend acte des mesures de financement de 50 milliards d'EUR en faveur de l'Ukraine pour la période 2024-2027, qui associent des subventions (17 milliards d'EUR) et des prêts à des conditions très favorables (33 milliards d'EUR) et qui sont inscrites dans le budget de l'Union; souligne que la modification du règlement sur le CFP, à laquelle le Parlement est invité à donner son approbation, est une condition préalable à l'octroi d'un soutien financier à l'Ukraine; ***rappelle que tous les prêts accordés au titre de l'AMF+ sont garantis par le budget de l'Union de sorte que, si l'Ukraine fait faillite, ils seront entièrement à la charge des contribuables des États membres;***

Or. en

Amendement 6
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. **se félicite tout particulièrement** des mesures de financement de 50 milliards d'EUR en faveur de l'Ukraine pour la période 2024-2027, **qui associent des subventions (17 milliards d'EUR) et** des prêts à des conditions très favorables **(33 milliards d'EUR) et** qui sont inscrites dans le budget de l'Union; souligne que la modification du règlement sur le CFP, à laquelle le Parlement est invité à donner son approbation, est une condition préalable à l'octroi d'un soutien financier à l'Ukraine;

Amendement

6. **prend acte** des mesures de financement de 50 milliards d'EUR en faveur de l'Ukraine pour la période 2024-2027, des prêts à des conditions très favorables, qui sont inscrites dans le budget de l'Union; souligne que la modification du règlement sur le CFP, à laquelle le Parlement est invité à donner son approbation, est une condition préalable à l'octroi d'un soutien financier à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 7

Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. souligne que cette solution structurelle à moyen terme apporte de la sécurité au peuple ukrainien, en permettant au gouvernement de maintenir des services essentiels et en aidant le pays à progresser sur la voie de la reconstruction, **de la reprise et de l'adhésion à l'Union**; estime en outre que les mesures de financements **constituent un symbole essentiel de l'engagement à long terme de l'Union en faveur de l'Ukraine et de son peuple et qu'elles** envoient un signal fort de cet engagement, non seulement à d'autres bailleurs de fonds de premier plan, mais aussi à la Fédération de Russie; s'engage à suivre les besoins futurs de l'Ukraine en matière de financement, en tenant compte de l'évolution de la situation internationale;

Amendement

7. souligne que cette solution structurelle à moyen terme apporte de la sécurité au peuple ukrainien, en permettant au gouvernement de maintenir des services essentiels et en aidant le pays à progresser sur la voie de la reconstruction et de **la reprise**; estime en outre que les mesures de financements envoient un signal fort de cet engagement, non seulement à d'autres bailleurs de fonds de premier plan, mais aussi à la Fédération de Russie; s'engage à suivre les besoins futurs de l'Ukraine en matière de financement, en tenant compte de l'évolution de la situation internationale;

Or. en

Amendement 8
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. salue le fait que 3,1 milliards d'EUR supplémentaires en crédits d'appoint seront affectés à la rubrique 6 (Le voisinage et le monde), combinés à 4,5 milliards d'EUR supplémentaires en crédits dégagés et redéployés qui seront réaffectés à d'autres finalités au sein de cette rubrique, soit, au total, 7,6 milliards d'EUR qui devraient être dépensés pour soutenir **les mesures concernant la migration** et les réfugiés dans les pays tiers et pour renforcer les fonds d'adhésion en faveur des Balkans occidentaux entre 2024 et 2027; souligne en outre que la création de la facilité pour l'Ukraine et le renforcement du soutien en faveur des Balkans occidentaux permettront également d'augmenter le soutien financier en faveur de la Moldavie **sur la voie de l'adhésion**;

Amendement

9. salue le fait que 3,1 milliards d'EUR supplémentaires en crédits d'appoint seront affectés à la rubrique 6 (Le voisinage et le monde), combinés à 4,5 milliards d'EUR supplémentaires en crédits dégagés et redéployés qui seront réaffectés à d'autres finalités au sein de cette rubrique, soit, au total, 7,6 milliards d'EUR qui devraient être dépensés pour soutenir **la limitation des flux migratoires et le maintien des** réfugiés dans les pays tiers et pour renforcer les fonds d'adhésion en faveur des Balkans occidentaux entre 2024 et 2027; souligne en outre que la création de la facilité pour l'Ukraine et le renforcement du soutien en faveur des Balkans occidentaux permettront également d'augmenter le soutien financier en faveur de la Moldavie;

Or. en

Amendement 9
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. charge la Cour des comptes européenne de procéder à un examen à mi-parcours de la facilité avant la fin de 2026;

Amendement

Or. en

Amendement 10
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. **regrette vivement** que ni la réserve de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI) – Europe dans le monde, ni l'aide humanitaire **n'aient** été renforcées dans le cadre de la révision du CFP et que, en dépit des améliorations et compte tenu de la situation géopolitique problématique et de la combinaison de crises au niveau mondial, une forte pression continuera de peser sur la rubrique jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP; s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire continuent de dépasser les montants prévus à cet effet dans le budget et entend donc suivre de près ces besoins et, le cas échéant, y répondre, dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;

Amendement

11. **relève** que ni la réserve de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI) – Europe dans le monde ni l'aide humanitaire **n'ont** été renforcées dans le cadre de la révision du CFP et que, en dépit des améliorations et compte tenu de la situation géopolitique problématique et de la combinaison de crises au niveau mondial, une forte pression continuera de peser sur la rubrique jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP; s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire continuent de dépasser les montants prévus à cet effet dans le budget et entend donc suivre de près ces besoins et, le cas échéant, y répondre, dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;

Or. en

Amendement 11
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. rappelle qu'au titre du règlement établissant l'IVCDICI, les fonds dégagés doivent être réaffectés à leur ligne budgétaire d'origine; souligne que les décisions sur le redéploiement de fonds dégagés doivent respecter l'équilibre interne et la répartition entre lignes budgétaires prévus dans le règlement établissant l'IVCDICI; **insiste sur le fait que la ventilation précise des fonds entre lignes budgétaires est uniquement décidée par** l'autorité budgétaire dans le cadre de la

Amendement

12. rappelle qu'au titre du règlement établissant l'IVCDICI, les fonds dégagés doivent être réaffectés à leur ligne budgétaire d'origine; souligne que les décisions sur le redéploiement de fonds dégagés doivent respecter l'équilibre interne et la répartition entre lignes budgétaires prévus dans le règlement établissant l'IVCDICI; **souligne qu'il revient à** l'autorité budgétaire, dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, de **fixer les modalités précises** de

procédure budgétaire annuelle *et qu'elle est définie de manière à ce que l'Union puisse continuer de fournir au Sud global un soutien financier et une aide au développement essentiels;*

répartition des fonds entre les lignes budgétaires;

Or. en

Amendement 12

Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi Proposition de résolution **Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. souligne que l'aide financière aux pays tiers devrait être fournie par l'intermédiaire de programmes figurant dans la rubrique 6, qui garantissent un contrôle solide et respectent les prérogatives du Parlement; souligne que les facilités ne doivent être utilisées qu'en dernier ressort dans le cadre de la fourniture d'un soutien financier; insiste sur le fait que le modèle de gouvernance employé dans la facilité pour l'Ukraine, en particulier en ce qui concerne le recours généralisé à des décisions d'exécution du Conseil, est spécifique au contexte dans lequel il fonctionnera, et qu'il est dès lors exceptionnel et ne doit pas être reproduit pour les futurs instruments de ce type;

Amendement

13. souligne que l'aide financière aux pays tiers devrait être fournie par l'intermédiaire de programmes figurant dans la rubrique 6, qui garantissent un contrôle solide et respectent les prérogatives du Parlement; ***souligne que toute aide au développement ou aide humanitaire à des pays tiers doit être subordonnée à une coopération harmonieuse en vue du rapatriement de leurs ressortissants en séjour irrégulier dans l'Union européenne;*** souligne que les facilités ne doivent être utilisées qu'en dernier ressort dans le cadre de la fourniture d'un soutien financier; insiste sur le fait que le modèle de gouvernance employé dans la facilité pour l'Ukraine, en particulier en ce qui concerne le recours généralisé à des décisions d'exécution du Conseil, est spécifique au contexte dans lequel il fonctionnera, et qu'il est dès lors exceptionnel et ne doit pas être reproduit pour les futurs instruments de ce type;

Or. en

Amendement 13

Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. **se félicite de** l'ajout de 2 milliards d'EUR à la rubrique 4 (Migration et gestion des frontières), qui sera essentiel à la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et l'asile et qui contribuera à alléger la pression pesant sur les programmes et les agences décentralisées relevant de cette rubrique;

Amendement

14. **est très déçu par** l'ajout de 2 milliards d'EUR à la rubrique 4 (Migration et gestion des frontières), qui sera essentiel à la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et l'asile et qui contribuera à alléger la pression pesant sur les programmes et les agences décentralisées relevant de cette rubrique;

Or. en

Amendement 14
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **se félicite du** renforcement de la capacité d'investissement dans le domaine de la défense de l'Union **par** l'ajout de 1,5 milliard d'EUR au Fonds européen de la défense; regrette toutefois les ressources supplémentaires globalement limitées pour soutenir les objectifs de STEP et l'absence de nouveaux fonds en faveur des autres programmes, ce qui a des répercussions négatives sur les investissements en faveur de l'écologie et de la numérisation;

Amendement

17. **est très déçu par le** renforcement de la capacité d'investissement dans le domaine de la défense de l'Union **avec** l'ajout de 1,5 milliard d'EUR au Fonds européen de la défense, **car, si la défense de l'Union est un rêve que caresse la Commission européenne, elle doit rester la prérogative des États membres**; regrette toutefois les ressources supplémentaires globalement limitées pour soutenir les objectifs de STEP et l'absence de nouveaux fonds en faveur des autres programmes, ce qui a des répercussions négatives sur les investissements en faveur de l'écologie et de la numérisation;

Or. en

Amendement 15
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. *se félicite* que le projet de règlement du Conseil mette en place, au-delà des plafonds, un instrument spécial non plafonné (l'«instrument EURI») pour couvrir au moins une partie des besoins liés aux coûts d'emprunt de NextGenerationEU, qui apportera de la sécurité aux marchés financiers; rappelle que les besoins sont actuellement estimés à 15 milliards d'EUR entre 2025 et 2027; souligne que, sans une révision du CFP, il ne sera possible de pallier les manques de crédits qu'en réduisant le financement des programmes et en épuisant la flexibilité budgétaire;

Amendement

18. *est très déçu* que le projet de règlement du Conseil mette en place, au-delà des plafonds, un instrument spécial non plafonné (l'«instrument EURI») pour couvrir au moins une partie des besoins liés aux coûts d'emprunt de NextGenerationEU, qui apportera de la sécurité aux marchés financiers; rappelle que les besoins sont actuellement estimés à 15 milliards d'EUR entre 2025 et 2027; souligne que, sans une révision du CFP, il ne sera possible de pallier les manques de crédits qu'en réduisant le financement des programmes et en épuisant la flexibilité budgétaire;

Or. en

Amendement 16
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne que les coûts de remboursement de NextGenerationEU sont soumis aux conditions du marché, influencés par des facteurs externes et donc volatiles par nature, et que le remboursement des coûts d'emprunt constitue un engagement juridique non discrétionnaire pour l'Union; *répète* dès lors *que, dans le cadre des négociations du CFP en 2020, il était fermement opposé à l'idée de soumettre le remboursement des coûts d'emprunt de NextGenerationEU à un plafond au sein d'une rubrique du CFP; rappelle qu'il a soutenu à plusieurs reprises qu'il conviendrait de placer tous les coûts d'emprunt de NextGenerationEU au-delà des plafonds du CFP, ce qui constituerait une solution structurelle globale pour*

Amendement

19. souligne que les coûts de remboursement de NextGenerationEU sont soumis aux conditions du marché, influencés par des facteurs externes et donc volatiles par nature, et que le remboursement des coûts d'emprunt constitue un engagement juridique non discrétionnaire pour l'Union; *demande* dès lors *une nouvelle fois de mettre un terme aux emprunts afin d'éviter des coûts excessifs pour les paiements d'intérêts, et qu'aucun instrument ne devrait dépasser les plafonds du CFP pour respecter les principes d'unité et de vérité budgétaire;*

couvrir tous les coûts de remboursement de ce programme, qui ont augmenté du fait de la hausse des taux d'intérêt et qui ont nécessité de recourir de façon substantielle à la flexibilité du budget en 2023 et en 2024;

Or. en

Amendement 17
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. attire l'attention sur l'augmentation des besoins, depuis le début du CFP, en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'intervention d'urgence *à l'intérieur et en dehors de* l'Union européenne, ainsi qu'en ce qui concerne l'appui lié à des catastrophes naturelles, qui se produisent de plus en plus fréquemment et qui s'intensifient du fait, en particulier, du changement climatique; est convaincu que ces besoins sont susceptibles d'augmenter; se félicite dès lors que la réserve de solidarité et d'aide d'urgence soit dotée de 1,5 million d'EUR supplémentaires jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP, mais est toujours préoccupé par le fait que, même avec cette augmentation, certains besoins ne seront probablement pas couverts;

Amendement

24. attire l'attention sur l'augmentation des besoins, depuis le début du CFP, en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'intervention d'urgence *dans* l'Union européenne, ainsi qu'en ce qui concerne l'appui lié à des catastrophes naturelles, qui se produisent de plus en plus fréquemment et qui s'intensifient du fait, en particulier, du changement climatique; est convaincu que ces besoins sont susceptibles d'augmenter; se félicite dès lors que la réserve de solidarité et d'aide d'urgence soit dotée de 1,5 million d'EUR supplémentaires jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP, mais est toujours préoccupé par le fait que, même avec cette augmentation, certains besoins ne seront probablement pas couverts;

Or. en

Amendement 18
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. se félicite par ailleurs que, conformément à la position de longue date du Parlement, le projet de règlement du Conseil divise l'instrument en deux parties: la réserve de solidarité européenne pour les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, et la réserve d'aide d'urgence pour les réactions rapides à des besoins urgents dans l'Union **et dans des pays tiers**; estime que cette architecture révisée en facilitera la mise en œuvre;

Amendement

25. se félicite par ailleurs que, conformément à la position de longue date du Parlement, le projet de règlement du Conseil divise l'instrument en deux parties: la réserve de solidarité européenne pour les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, et la réserve d'aide d'urgence pour les réactions rapides à des besoins urgents dans l'Union; estime que cette architecture révisée en facilitera la mise en œuvre;

Or. en

Amendement 19

Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. **reconnait** qu'en augmentant la dotation de l'instrument de flexibilité de 2 milliards d'EUR entre 2024 et 2027, et en créant l'instrument spécial EURI pour les dépassements des coûts d'emprunt de NextGenerationEU, le projet de règlement du Conseil fait baisser la pression qui pèse sur le budget; considère néanmoins qu'étant donné la logique des étapes menant à l'activation du nouvel instrument spécial et le déficit des dépenses administratives dû à l'inflation, les fonds supplémentaires sont, dans une large mesure, préalloués; est toujours préoccupé par le fait que, compte tenu des schémas d'utilisation au cours des premières années du CFP, cette augmentation pourrait ne pas créer de marge de manœuvre budgétaire suffisante pour permettre à l'Union de réagir à des situations imprévues et à des

Amendement

28. **relève** qu'en augmentant la dotation de l'instrument de flexibilité de 2 milliards d'EUR entre 2024 et 2027, et en créant l'instrument spécial EURI pour les dépassements des coûts d'emprunt de NextGenerationEU, **, ce qui est contraire aux principes d'unité et de vérité budgétaire**, le projet de règlement du Conseil fait baisser la pression qui pèse sur le budget; **note que ce n'est pas la voie à suivre, car il convient de trouver des moyens d'économiser de l'argent en s'attaquant à tous les goulets d'étranglement qui empêchent la bonne utilisation du budget de l'Union**; considère néanmoins qu'étant donné la logique des étapes menant à l'activation du nouvel instrument spécial et le déficit des dépenses administratives dû à l'inflation, les fonds supplémentaires sont, dans une large mesure, préalloués; est toujours

besoins émergents;

préoccupé par le fait que, compte tenu des schémas d'utilisation au cours des premières années du CFP, cette augmentation pourrait ne pas créer de marge de manœuvre budgétaire suffisante pour permettre à l'Union de réagir à des situations imprévues et à des besoins émergents, *ce qui nous renvoie une fois de plus à la nécessité de trouver de nouveaux moyens d'économiser de l'argent en limitant les dépenses inutiles des institutions européennes;*

Or. en

Amendement 20

Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. déplore par conséquent que le projet de règlement du Conseil ne reprenne pas la proposition du Parlement de supprimer le plafond annuel pour les crédits de paiement en vue de recourir au dispositif de marge unique, ce qui aurait éliminé tout risque de crise des paiements;

Amendement

33. déplore par conséquent que le projet de règlement du Conseil ne reprenne pas la proposition du Parlement de supprimer le plafond annuel pour les crédits de paiement en vue de recourir au dispositif de marge unique, ce qui aurait éliminé tout risque de crise des paiements; *rappelle qu'une augmentation des plafonds des crédits de paiement n'est pas automatiquement liée à une meilleure capacité d'absorption du budget de l'Union; souligne, à cet égard, que le montant des engagements restant à liquider (montants engagés, mais non encore payés) a atteint le niveau record de 490 milliards d'EUR au début de l'année 2024;*

Or. en

Amendement 21

Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. **déplore** par conséquent que le projet de règlement du Conseil ne reprenne pas la proposition du Parlement de supprimer le plafond annuel pour les crédits de paiement en vue de recourir au dispositif de marge unique, ce qui aurait éliminé tout risque de crise des paiements;

Amendement

33. **se félicite** par conséquent que le projet de règlement du Conseil ne reprenne pas la proposition du Parlement de supprimer le plafond annuel pour les crédits de paiement en vue de recourir au dispositif de marge unique, ce qui aurait éliminé tout risque de crise des paiements, **mais aurait encouragé les institutions européennes à rechercher de nouveaux moyens d'économiser de l'argent**;

Or. en

Amendement 22
Rasmus Andresen
Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

37. déplore les réductions des budgets intervenues dans les programmes phares dans le cadre de la révision du CFP, notamment dans ceux que l'accord sur le CFP de 2020 avait spécifiquement renforcés;

Amendement

37. déplore les réductions des budgets intervenues dans les programmes phares dans le cadre de la révision du CFP, notamment dans ceux que l'accord sur le CFP de 2020 avait spécifiquement renforcés; **est particulièrement préoccupé par les messages politiques que ces réductions envoient quant à notre vision de l'avenir de l'Union européenne et demande qu'il y soit remédié dans les meilleurs délais**;

Or. en

Amendement 23
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. **regrette profondément** la réduction

Amendement

38. **prend acte de** la réduction

de 2,1 milliards d'EUR de l'enveloppe financière allouée à Horizon Europe, qui est contraire à l'objectif que le Conseil s'était fixé d'investir 3 % du produit intérieur brut dans la recherche et le développement; fait toutefois remarquer que le Parlement a contribué à atténuer les répercussions de la réduction effectuée dans le programme Horizon Europe en débloquant au profit de ce programme 100 millions d'EUR de dégagements dans le domaine de la recherche au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier, en sus des 500 millions d'EUR déjà convenus en 2020; rappelle que la réutilisation des dégagements dans le domaine de la recherche est une demande que le Parlement a formulée de longue date;

de 2,1 milliards d'EUR de l'enveloppe financière allouée à Horizon Europe, qui est contraire à l'objectif que le Conseil s'était fixé d'investir 3 % du produit intérieur brut dans la recherche et le développement; fait toutefois remarquer que le Parlement a contribué à atténuer les répercussions de la réduction effectuée dans le programme Horizon Europe en débloquant au profit de ce programme 100 millions d'EUR de dégagements dans le domaine de la recherche au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier, en sus des 500 millions d'EUR déjà convenus en 2020; rappelle que la réutilisation des dégagements dans le domaine de la recherche est une demande que le Parlement a formulée de longue date;

Or. en

Amendement 24
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution

38. rappelle *l'importance* que *revêtent* les politiques de santé *et l'engagement politique résolu figurant dans l'accord sur le CFP de 2020 d'accorder la priorité aux financements dans ce domaine; est dès lors profondément déçu par* la réduction de 1 milliard d'EUR en ce qui concerne le programme «L'UE pour la santé»; estime qu'une telle décision est susceptible *de mettre à mal la préparation à toute pandémie future et qu'elle limite la capacité de l'Union* à soutenir les systèmes de santé publique; souligne toutefois qu'à la demande du Parlement, le profil de dépenses du programme a été adapté afin d'atténuer les répercussions de la réduction sur la mise en œuvre concrète en en répartissant les effets plus équitablement

Amendement

38. rappelle que les politiques de santé *sont une prérogative des États membres; se félicite de* la réduction de 1 milliard d'EUR en ce qui concerne le programme «L'UE pour la santé»; estime qu'une telle décision est susceptible *d'encourager les services nationaux de santé à se renforcer et les États membres à assumer leurs responsabilités et* à soutenir les systèmes de santé publique; souligne toutefois qu'à la demande du Parlement, le profil de dépenses du programme a été adapté afin d'atténuer les répercussions de la réduction sur la mise en œuvre concrète en en répartissant les effets plus équitablement sur les années restantes;

sur les années restantes;

Or. en

Amendement 25
Moritz Körner
Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. rappelle sa position selon laquelle les enveloppes nationales préallouées ne devraient pas être ajustées dans le cadre de la révision du CFP; se félicite dès lors de la décision de ne pas les modifier et de ne pas en tenir compte dans le mécanisme visant à couvrir les besoins liés aux coûts d'emprunt de NextGenerationEU; déplore cependant les réductions effectuées dans les actions en gestion directe au titre de la politique de cohésion (- 0,4 milliard d'EUR) et de la politique agricole commune (- 0,7 milliard d'EUR), qui affaiblissent ainsi tout le potentiel et l'impact de ces actions;

Amendement

40. attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les États membres pour absorber tous les financements de l'Union en temps utile, en particulier dans le cadre de la politique de cohésion; salue par conséquent les réductions effectuées dans les actions en gestion directe au titre de la politique de cohésion (- 0,4 milliard d'EUR) et de la politique agricole commune (- 0,7 milliard d'EUR), qu'elle considère comme une décision pragmatique visant à réduire la charge des contribuables en période de forte inflation;

Or. en

Amendement 26
Jens Geier
Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. reconnaît que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et la réserve d'ajustement au Brexit ne se sont pas révélés aussi nécessaires que prévu et qu'il est possible d'ajuster leurs enveloppes; considère que les montants issus de ces instruments spéciaux auraient dû être réutilisés pour d'autres finalités dans le budget, par exemple pour renforcer l'instrument de flexibilité;

Amendement

41. reconnaît que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et la réserve d'ajustement au Brexit ne se sont pas révélés aussi nécessaires que prévu et qu'il est possible d'ajuster leurs enveloppes; considère que les montants issus de ces instruments spéciaux auraient dû être réutilisés pour d'autres finalités dans le budget, par exemple pour renforcer l'instrument de flexibilité; souligne la nécessité d'éviter qu'une demande de financement au titre du FEM en faveur

de travailleurs qui ont perdu leur emploi soit rejetée ou ne soit pas entièrement satisfaite au motif que les ressources budgétaires du FEM pour l'année en question sont insuffisantes; invite la Commission à élaborer et à publier un plan d'urgence pour de telles situations;

Or. en

Amendement 27
Joachim Kuhs, Eric Minardi
Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution

41. reconnaît que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et la réserve d'ajustement au Brexit ne se sont pas révélés aussi nécessaires que prévu et qu'il est possible d'ajuster leurs enveloppes; considère que les montants issus de ces instruments spéciaux auraient dû être réutilisés pour d'autres finalités dans le budget, par exemple pour renforcer l'instrument de flexibilité;

Amendement

41. reconnaît que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et la réserve d'ajustement au Brexit ne se sont pas révélés aussi nécessaires que prévu et qu'il est possible d'ajuster leurs enveloppes; considère que les montants issus de ces instruments spéciaux auraient dû être réutilisés pour d'autres finalités dans le budget, par exemple pour renforcer l'instrument de flexibilité; ***souligne que de tels événements prouvent une fois de plus que la création de fonds par la Commission obéit à des motifs idéologiques qui ne reposent pas toujours sur une demande claire et incontestable;***

Or. en